

Proposition pour la création d'un périmètre naturel protégé des rives de l'Aire Plans par secteurs



anpva

association
nature et patrimoine
du Val d'Aire

Historique

- L'objectif de notre association, comme celui de l'ensemble des associations partenaires, est de préserver la rivière et son environnement direct.
- Un objectif partagé en 1936 déjà par Maurice Blanchet, puis dès 1973 par son épouse Jeanne Blanchet, fondatrice de l'Association pour la Protection de l'Aire et de ses Affluents (APAA) puis de l'ASC.
- 2014 L'ASC avec les associations ANPVA - APPA – ARPACC lance une pétition destinée au CM d'Onex pour la création d'un plan de site dans le périmètre du Vallon de l'Aire. Lettres envoyées aux CA de PLO et Confignon.
- 2018 L'ANPVA propose d'étendre le périmètre au-delà du chemin du Pont-du-Centenaire sur le domaine des Ormeaux.
- 2020 L'ANPVA, voyant le processus bloqué, propose à l'Etat de créer un périmètre de protection des rives de l'Aire.
- 2021 deux motions sont déposées au GC par des députés. Le 3 septembre 2021 ces deux motions sont acceptées par Grand Conseil

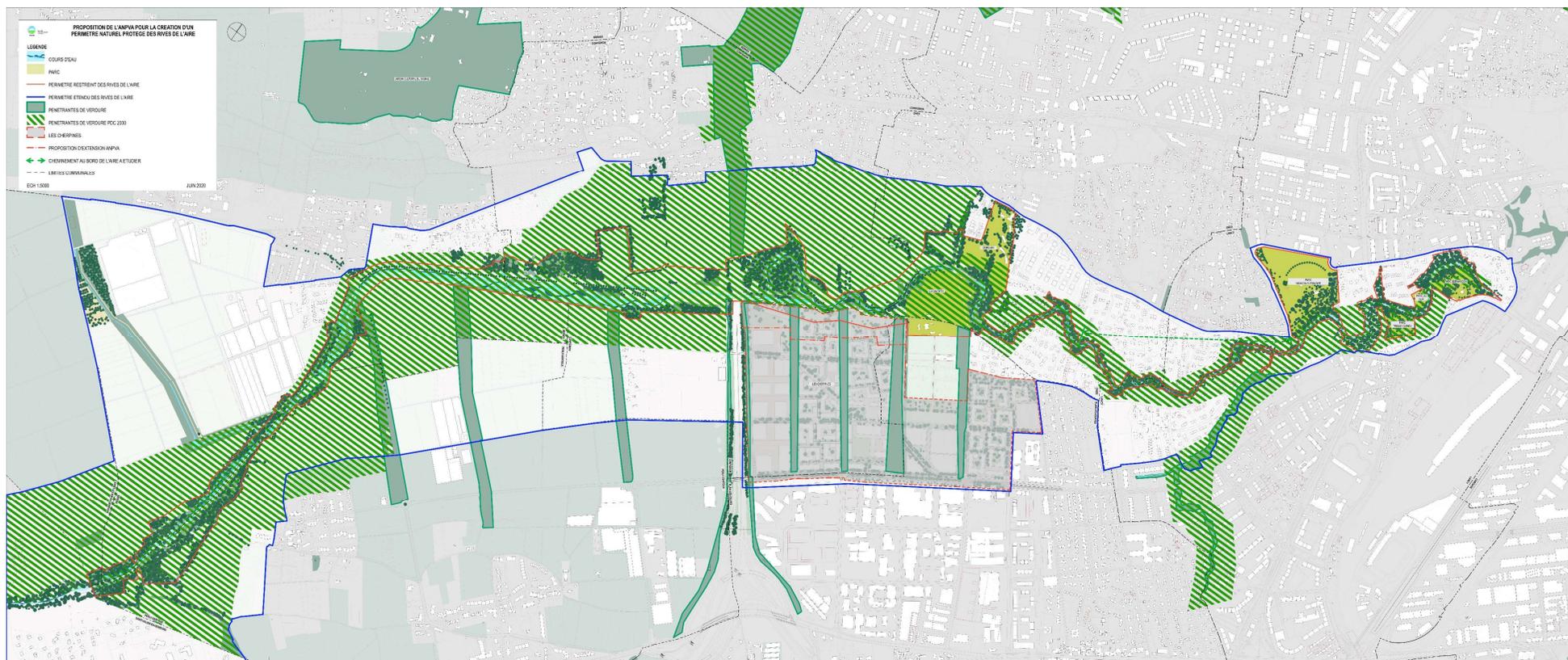
2016 : Le périmètre du projet de plan de site est proposé par l'ASC sur le vallon de l'Aire secteur Conignon avec, sous la pression du CA d'Onex, l'exclusion du secteur Est après le Chemin du Pont-du-Centenaire. Contrepartie du renoncement au développement immobilier du chemin sur-le-Beau



2018 Proposition de périmètre élargi sur le Val d'Aire par l'ANPVA



2020 : Proposition de l'ANPVA pour la création d'un périmètre de protection des rives de l'Aire envoyée le 20 juin 2020 à Monsieur de Conseiller d'Etat A. Hodgers, aux CA des 6 communes riveraines de l'Aire, aux Présidents des 6 CM. L'accueil fut favorable à cette démarche.



Périmètre découpé en 9 secteurs :

1. CERTOUX

2. PASSERELLE DES BIS / PONT DE LULLY

3. LES BOIS

4. MOURLAZ

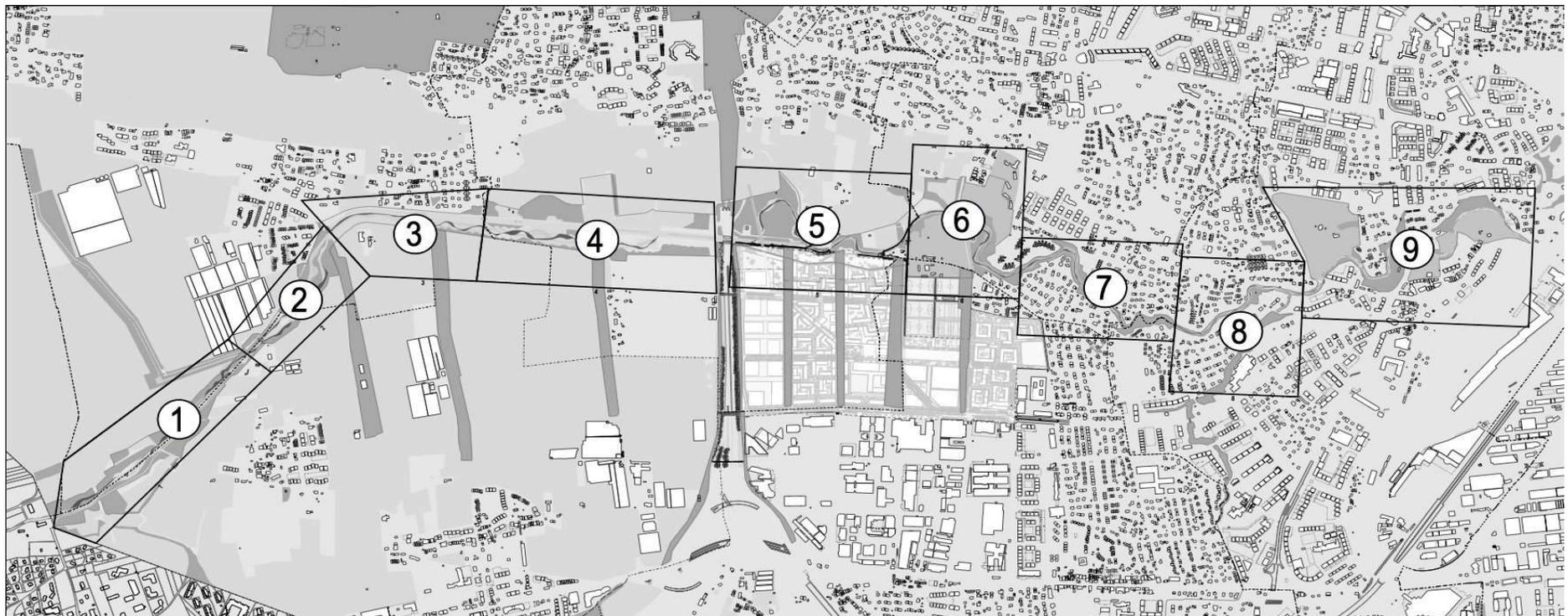
5. CHERPINES

6. GAVOTTE / ORMEAUX

7. LES VERJUS

8. LE VOIRET

9. GRAND-LANCY



Définition de 8 légendes



association
nature et patrimoine
du Val d'Aire

PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CREATION D'UN PERIMETRE PROTEGE DES RIVES DE L'AIRE PLAN DES SECTEURS

DEFINITION DES PERIMETRES ET PARCOURS

LEGENDE



Zone publique de détente, pic-niques
Baignades autorisées (si eau propre)



Chemin de randonnée et d'accès aux
zones publique de détente



Chemins de randonnée et d'observation naturelle pedestre uniquement
(chiens en laisse, vélos et VTT interdits)



Zone de reproduction, réserve "naturelle-protégée",
Piétons, chiens, cycles interdits. Protégée par une barrières



Accès ou cheminements publics à supprimer



Traversées, pont

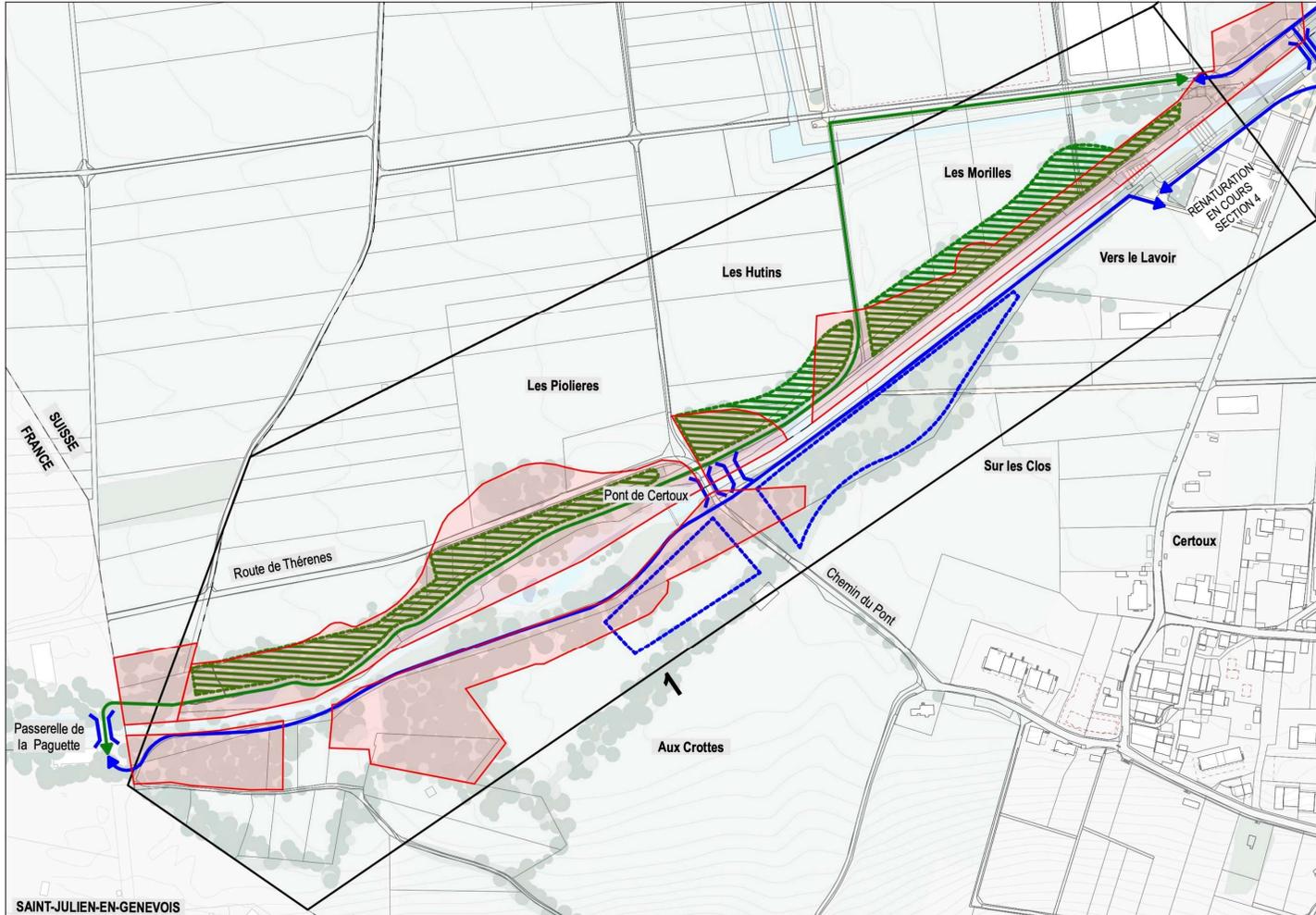


Axe cyclable sécurisé à créer



Zone des bois et forêts

SEPTEMBRE 2022



SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS



PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CREATION D'UN PERIMETRE PROTEGE DES RIVES DE L'AIRE
 PLAN DES SECTEURS
 DEFINITION DES PERIMETRES ET PARCOURS

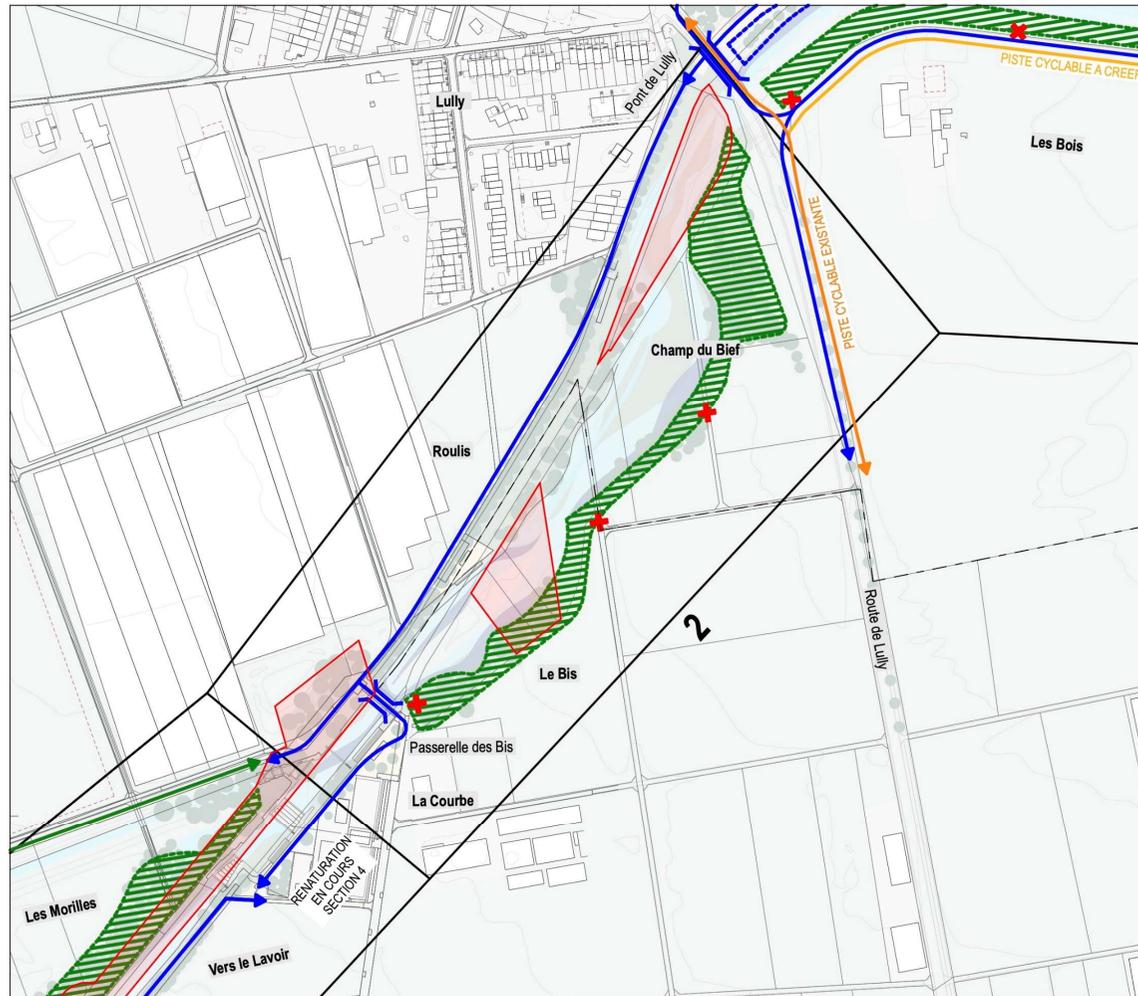
SECTEUR 1

CERTOUX

- LEGENDE**
- Zone publique de détente, piscines intégrées ou accolées à ses berges
 - Chemins de randonnée et d'accès aux zones publiques de détente
 - Chemins de randonnée et d'observation naturelle protégée uniquement (chaînes en liaison, voies et VTT interdits)
 - Zone de reproduction, réserve "valaine protégée", Prêtres, chèvres, cycles interdits. Protégée par une barrière
 - Accès ou cheminement publics à supprimer
 - Traversées, ponts
 - Axes cyclables sécurisés à créer
 - Zone des bois et forêts



ECH 1:2000 - SEPTEMBRE 2022




PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CREATION D'UN PERIMETRE PROTEGE DES RIVES DE L'AIRE
PLAN DES SECTEURS
DEFINITION DES PERIMETRES ET PARCOURS

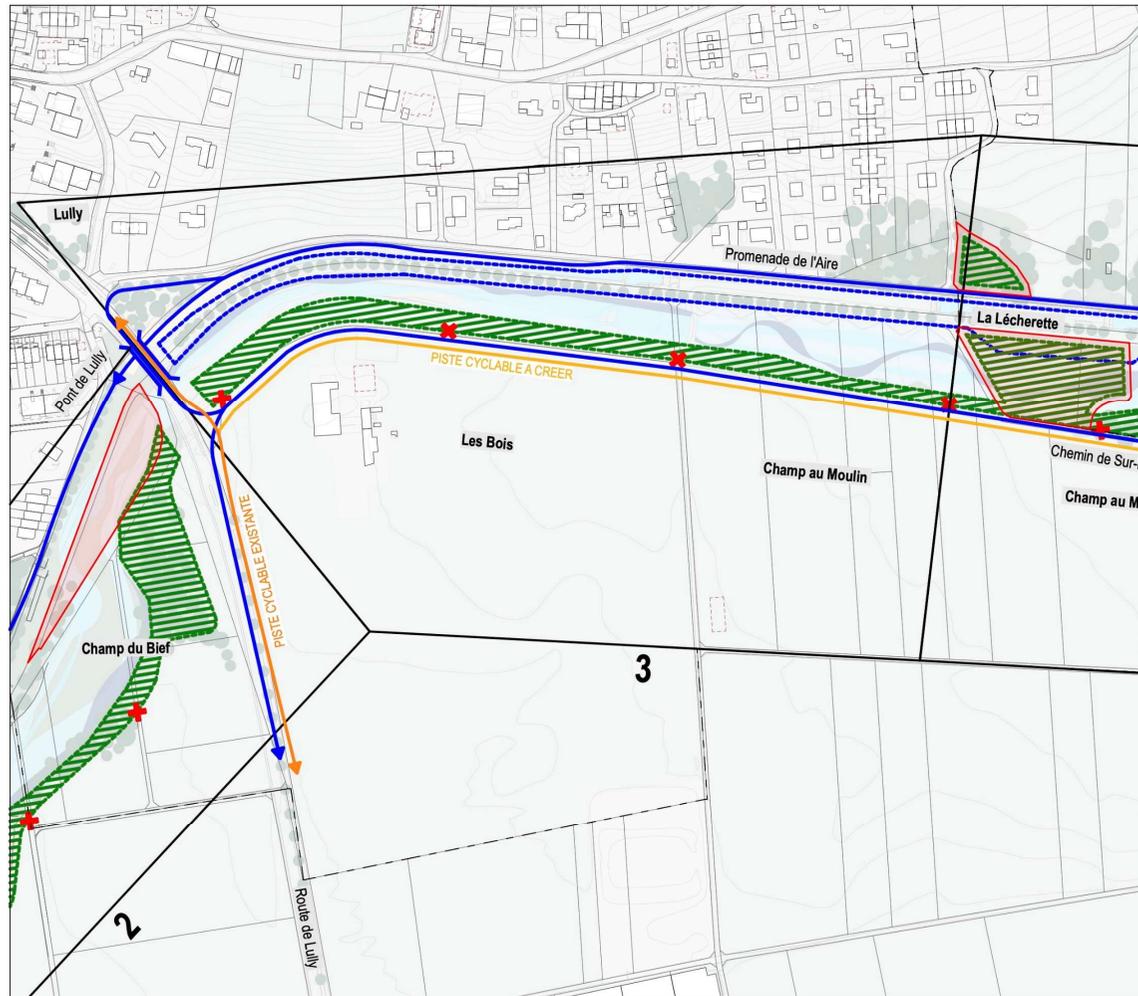
- LEGENDE**
-  Zone publique de détente, pic-nique (Baignades autorisées (si eau propre))
 -  Chemin de randonnée et itinéraire aux zones publiques de détente
 -  Chemins de randonnée et d'observation naturelle pedestre uniquement (chemin en terre, sentier et VTT interdit)
 -  Zone de reproduction, réserve "naturelle protégée"
 -  Pâturés, champs, zones marécageuses protégées par une barrière
 -  Accès ou cheminement publics à supprimer
 -  Traversées, pont
 -  Aire cyclable sécurisée à créer
 -  Zone des bois et forêts



SECTEUR 2

PASSERELLE DES BIS

PONT DE LULLY



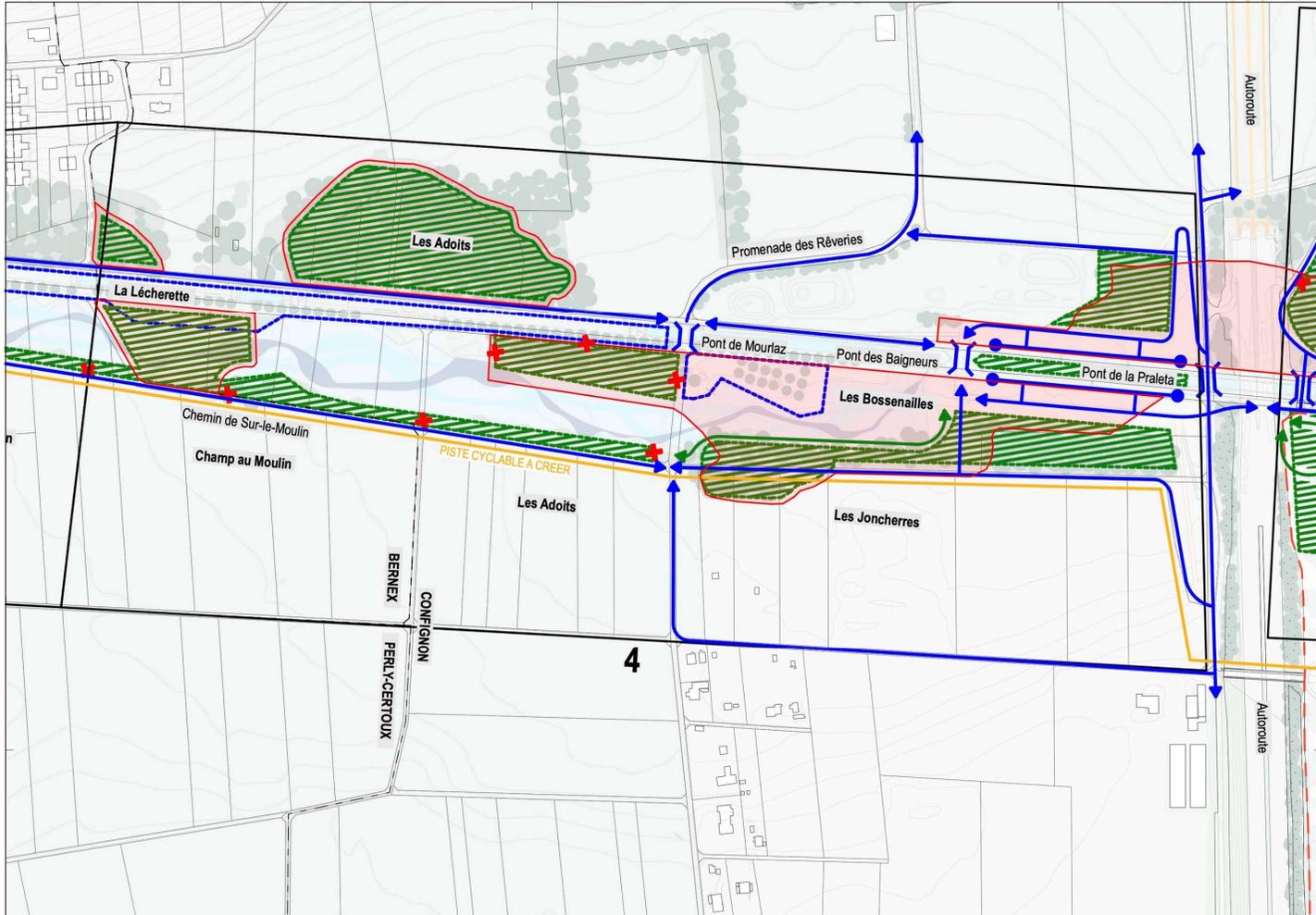
PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CREATION D'UN PERIMETRE PROTEGE DES RIVES DE L'AIRE
 PLAN DES SECTEURS
 DEFINITION DES PERIMETRES ET PARCOURS

SECTEUR 3

LES BOIS

- LEGENDE**
- Zone publique de détente, pic-nique (Baguettes autorisées (si eau propre))
 - Chemins de randonnée et d'accès aux zones publiques de détente
 - Chemins de randonnée et d'observation naturelle pedestre uniquement (chemin en terre, piste de VTT interdite)
 - Zone de reproduction, réserve "naturelle protégée"
 - Pâturage, champs, cycles interdits. Protégés par une barrière
 - Accès ou cheminement publics à supprimer
 - Transverses, pont
 - Axes cyclables sécurisés à créer
 - Zone des bois et forêts





PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CREATION D'UN PERIMETRE PROTEGE DES RIVES DE L'AIRE
 PLAN DES SECTEURS
 DEFINITION DES PERIMETRES ET PARCOURS

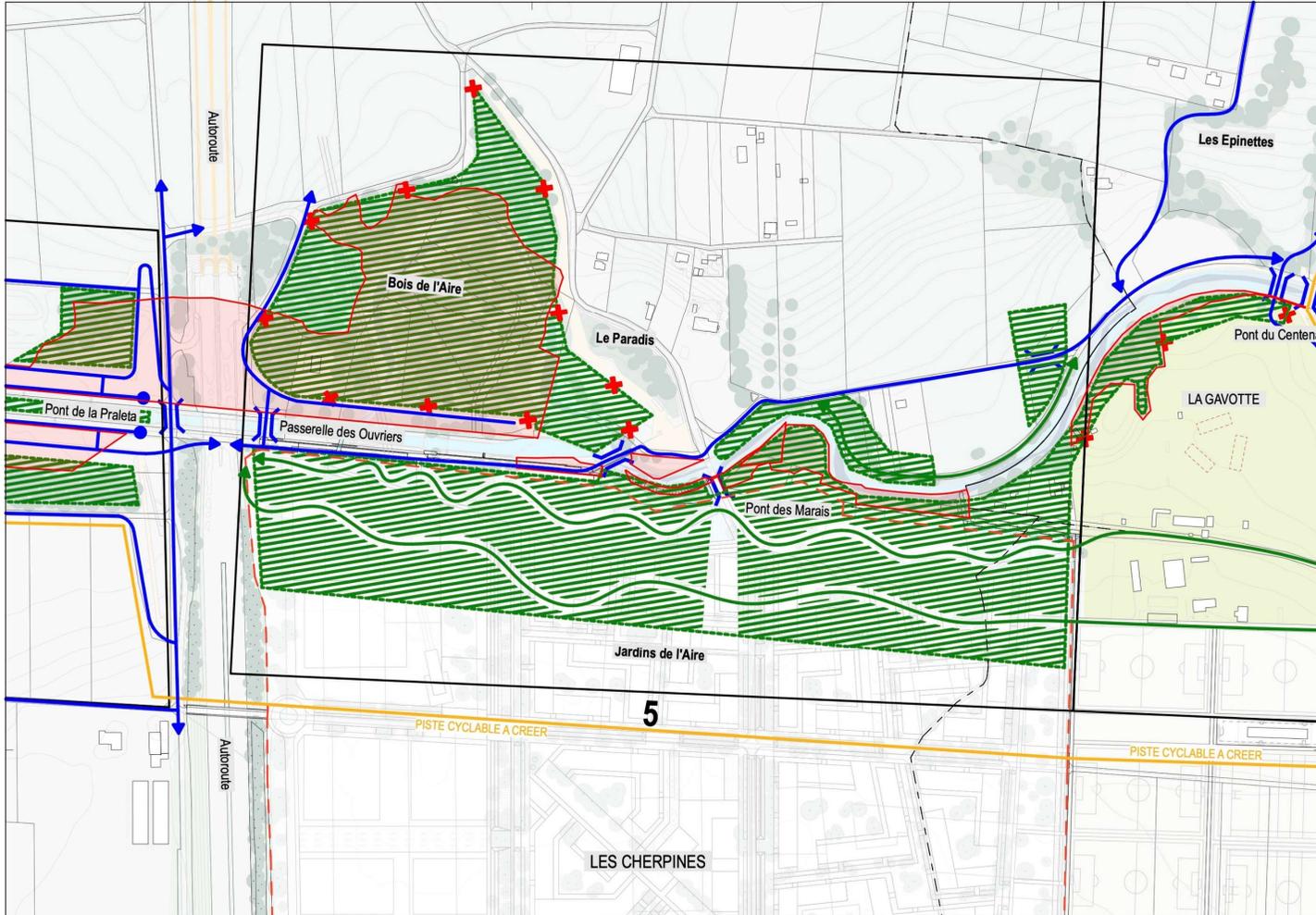
SECTEUR 4

MOURLAZ

- LEGENDE**
- - - Zone publique de détente, pic-nique, balades accessibles à tous
 - - - Chemin de randonnée et d'accès aux zones publiques de détente
 - Chemin de randonnée et d'observation naturelle pedestre uniquement (chaire en bois, vico et VTT interdits)
 - Zone de reproduction, réserve "habitat protégé", Prairie, chaire, cycles interdits. Protégé par une barrière
 - Accès ou cheminement publics à supprimer
 - Traverses, pont
 - Axe cyclable sécurisé à créer
 - Zone des bois et forêts



ECH 1:2000 - SEPTEMBRE 2022



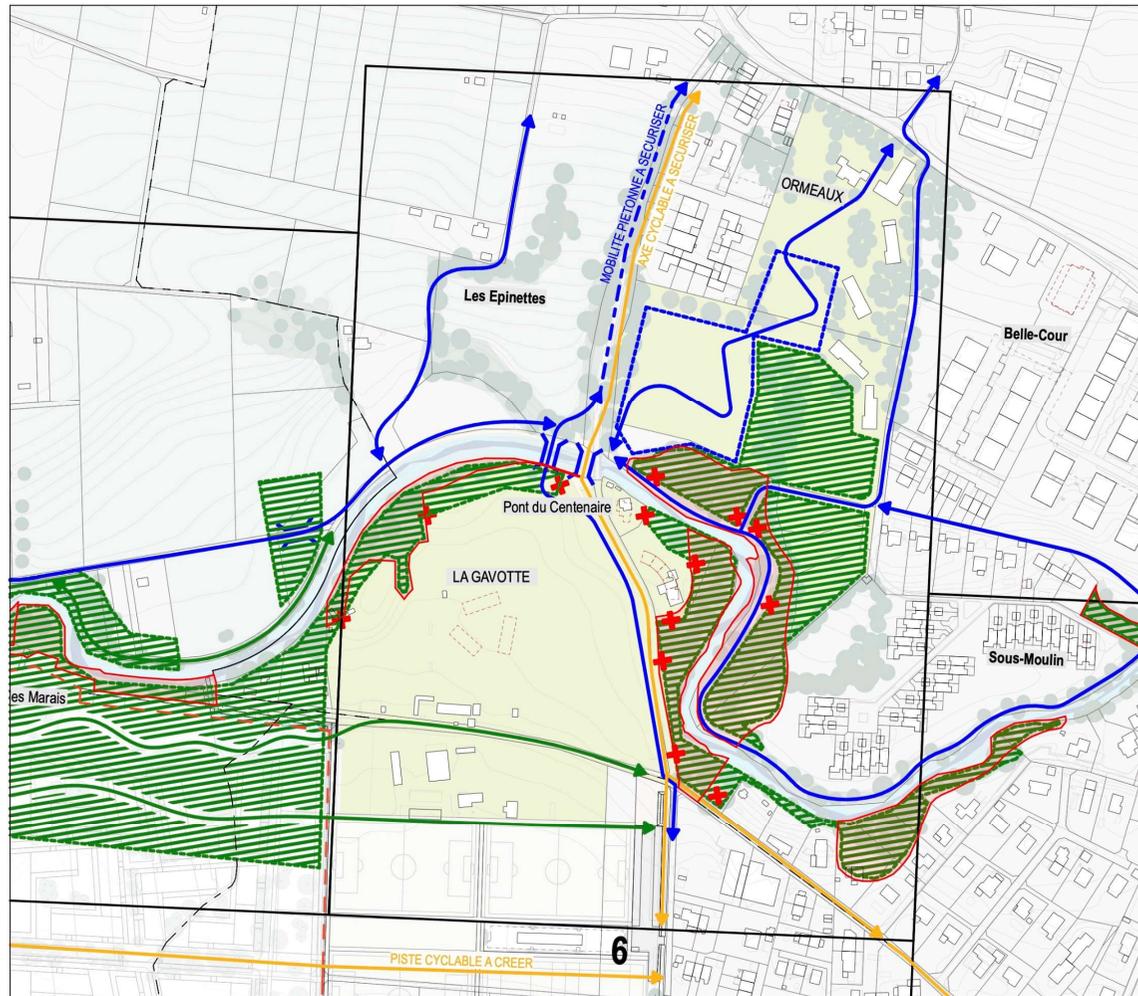

PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CREATION D'UN PERIMETRE PROTEGE DES RIVES DE L'AIRE
PLAN DES SECTEURS
DEFINITION DES PERIMETRES ET PARCOURS

LEGENDE
 - Zone publique de détente, piscines
 - Sentiers accessibles à tous
 - Chemins de randonnée et d'accès aux zones publiques de détente
 - Chemins de randonnée et d'observation naturelle protégée uniquement (chairs en bois, vélos et VTT interdits)
 - Zone de reproduction, réserve "habitat protégé"
 - Présens, chairs, cycles interdits. Protégé par une barrière
 - Accès ou cheminement publics à supprimer
 - Traversées, pont
 - Axe cyclable sécurisé à créer
 - Zone des bois et forêts

ECH 1:2000 - SEPTEMBRE 2022

SECTEUR 5

CHERPINES



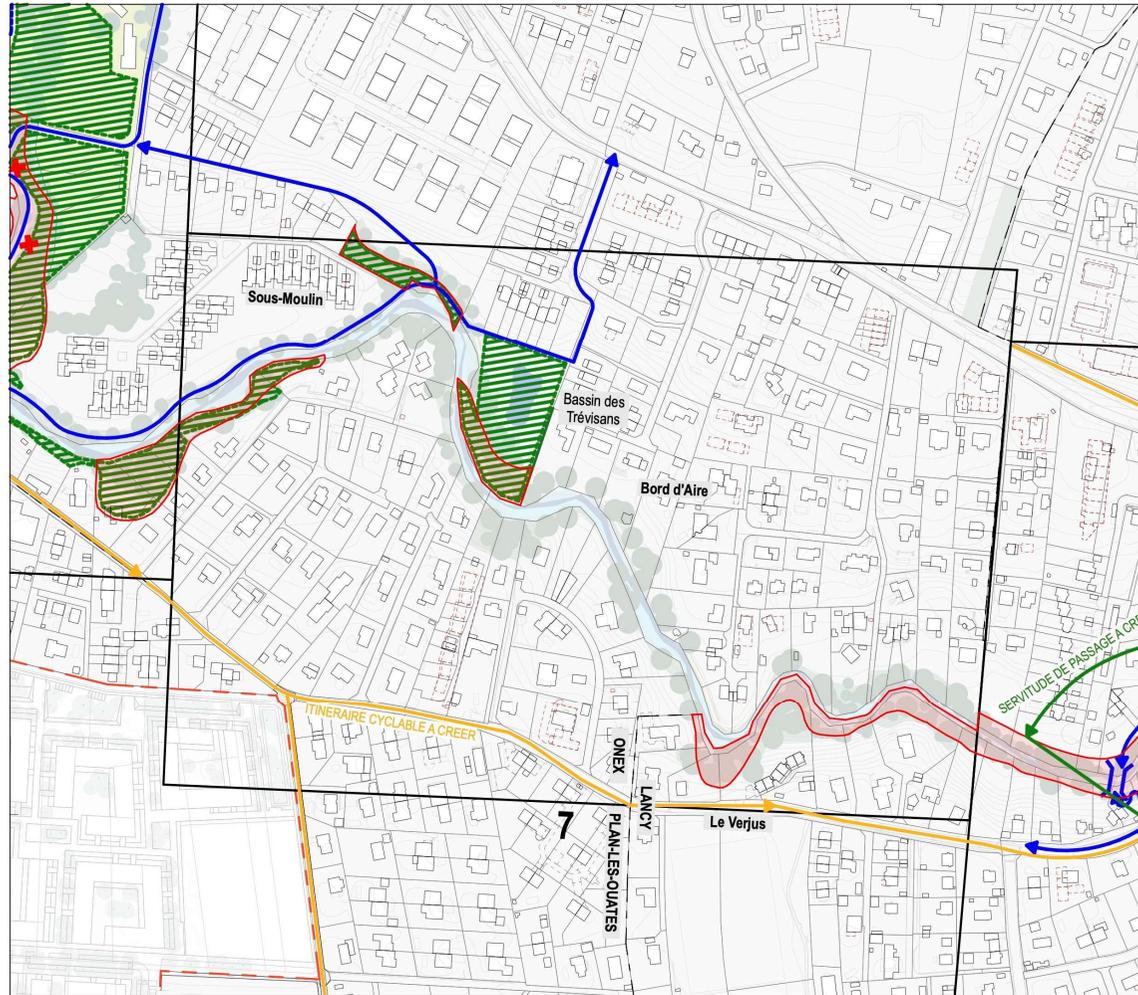
PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CREATION D'UN PERIMETRE PROTEGE DES RIVES DE L'AIRE
 PLAN DES SECTEURS
 DEFINITION DES PERIMETRES ET PARCOURS

SECTEUR 6

GAVOTTE
 ORMEAUX

- LEGENDE**
- Zone publique de détente, pic-nique
 - Bagrades autorisées (si eau propre)
 - Chemin de randonnée et d'accès aux zones publiques de détente
 - Chemins de randonnée et d'observation naturelle pedestre uniquement (hors en forêt, hors des FTI classées)
 - Zone de reproduction, réserve "nature protégée"
 - Pâturés, champs, cycles éoliens. Protégés par une barrière
 - Accès ou cheminement publics à supprimer
 - Traversées, ponts
 - Axes cyclables sécurisés à créer
 - Zone des bois et forêts





PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CREATION D'UN PERIMETRE PROTEGE DES RIVES DE L'AIRE
 PLAN DES SECTEURS

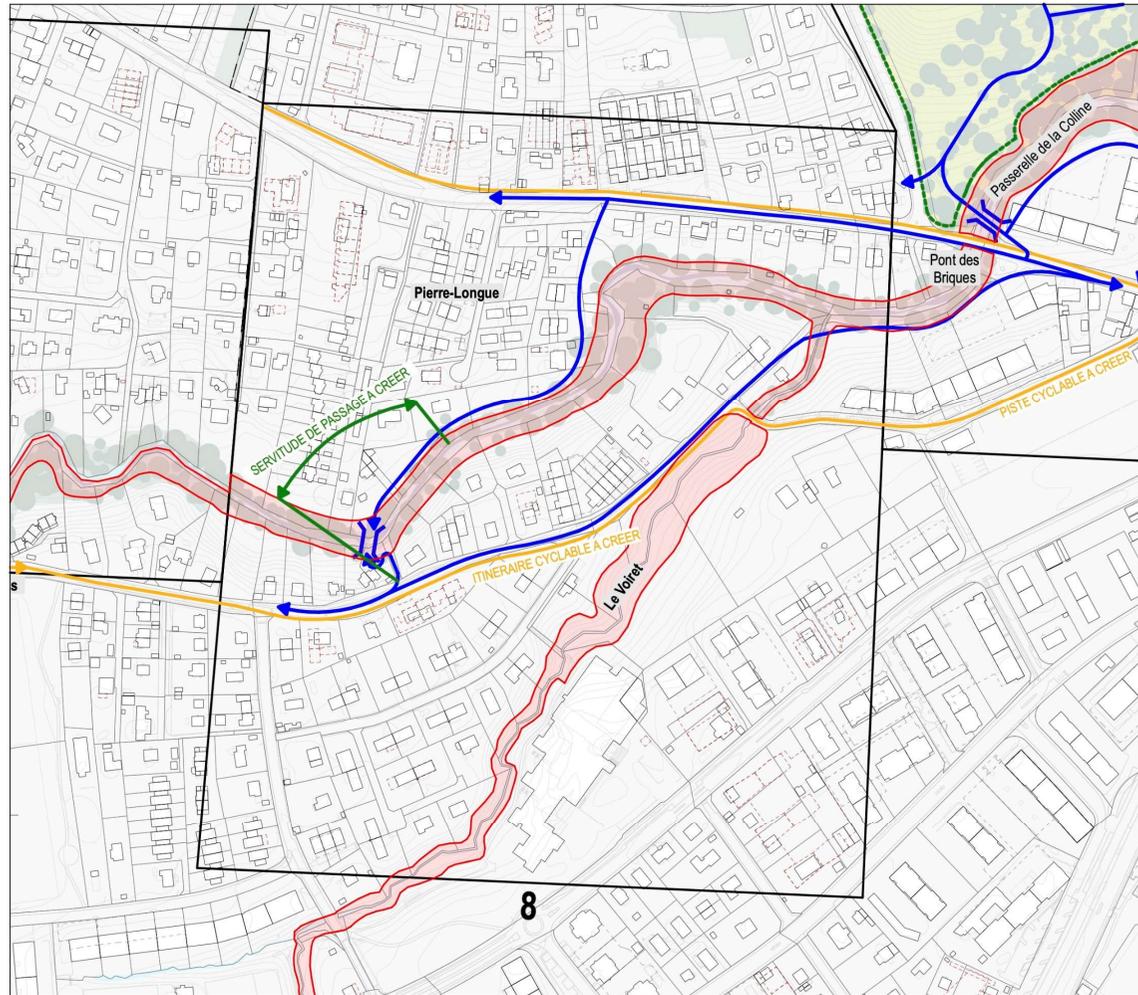
DEFINITION DES PERIMETRES ET PARCOURS

- LEGENDE**
- Zone publique de détente, pic-nique (Baignades autorisées (ou non) privées)
 - Chemin de randonnée et d'accès aux zones publiques de détente
 - Chemins de randonnée et d'observation naturelle pédestre équipé(e)ment (chemin en terre, sentier de VTT, etc.)
 - Zone de reproduction, réserve "salutaire protégée", Hérons, cygnes, canards. Protégée par une barrière
 - Accès ou cheminement publics à supprimer
 - Traversées, pont
 - Ane cyclable sécurisé à créer
 - Zone des bois et forêts

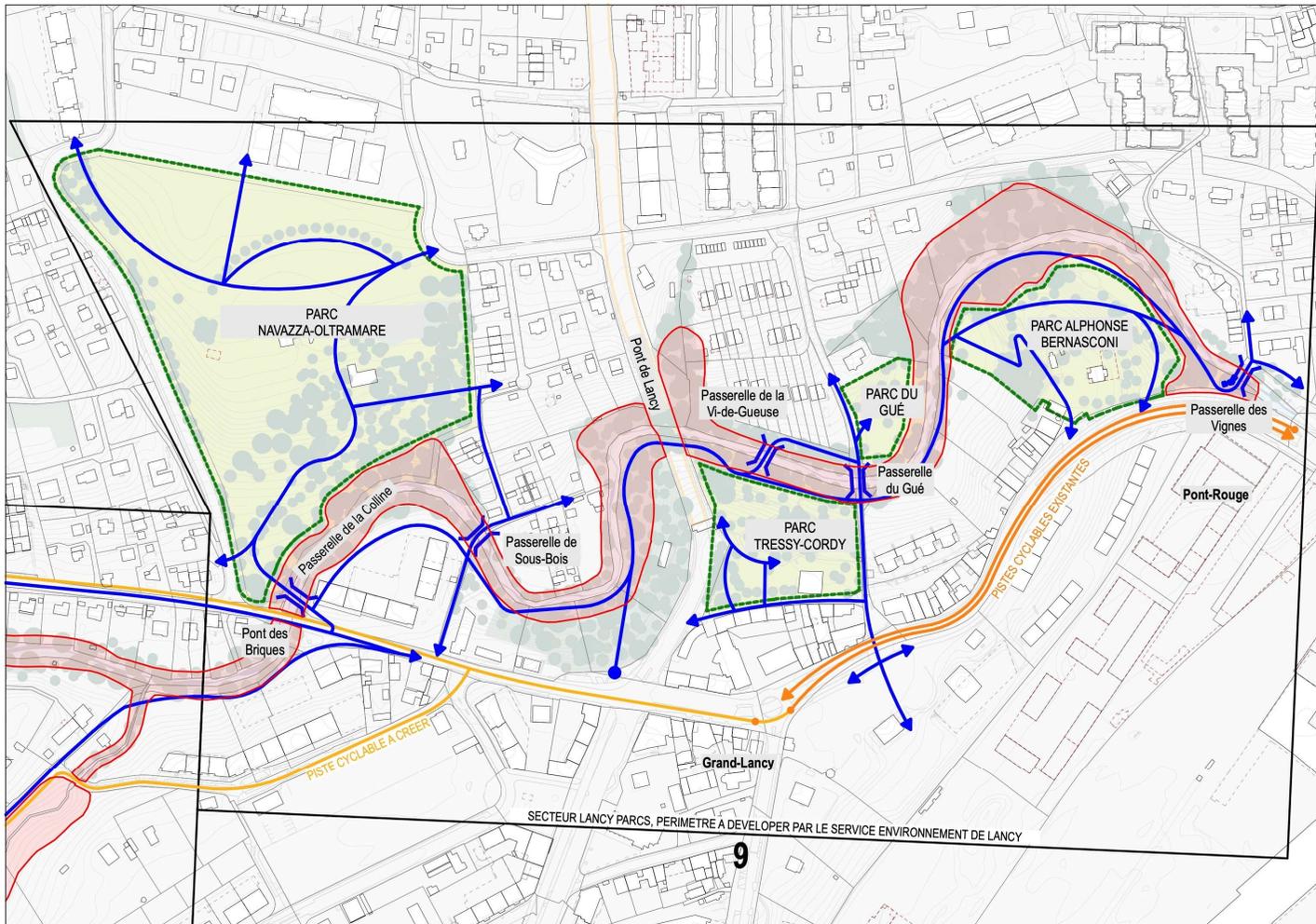


SECTEUR 7

LES VERJUS



	<p>PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CREATION D'UN PERIMETRE PROTEGE DES RIVES DE L'AIRE PLAN DES SECTEURS</p>	<p>SECTEUR 8</p>	<p>LE VOIRET</p>
<p>DEFINITION DES PERIMETRES ET PARCOURS</p>			
<p>LEGENDE</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone publique de détente, pic-nique (Baignades autorisées (et eau propre)) Chemins de randonnée et itinéraires aux zones publiques de détente Chemins de randonnée et observation naturelle pedestre uniquement (chemin en terre, piste et VTT interdits) Zone de reproduction, réserve "naturelle protégée" Pâturés, champs, cycles interdits. Protégés par une barrière Accès ou cheminement publics à supprimer Traversées, pont Axes cyclables sécurisés à créer Zone des bois et forêts 		<p>ECH 1:2000 - SEPTEMBRE 2022</p>	




PROPOSITION DE L'ANPVA POUR LA CRÉATION D'UN PERIMÈTRE PROTÈGE DES RIVES DE L'AIRE
PLAN DES SECTEURS

DEFINITION DES PERIMÈTRES ET PARCOURS

LÉGENDE
 - Zone publique de détente, piétons
 - Itinéraires autorisés (à sens unique)
 - Zones publiques de détente
 - Chemins de randonnée et d'observation autorisés piétons uniquement
 - Chemins en liaison, vélos et VTT interdits
 - Zone de reproduction, réserve "habitat protégé"
 - Pâtis, champs, zones interdites. Protégé par une barrière
 - Accès ou cheminement publics à supprimer
 - Traversées, pont
 - Axe cyclable sécurisé à créer
 - Zone des bois et forêts

ECH 1:2000 - SEPTEMBRE 2022

SECTEUR 9

GRAND-LANCY

Les associations vous
remercient de votre attention